



ÉVALUATIONS NATIONALES, CONTRÔLE DES PRATIQUES PÉDAGOGIQUES...

REFUSONS LA COERCITION INSTITUTIONNELLE

Depuis plusieurs années, le ministère de l'Éducation nationale impose des **évaluations standardisées** des élèves à tous les niveaux de l'école élémentaire et au-delà. Elles consistent à faire passer chaque année à la rentrée puis en janvier (pour les CP) des tests à plus de 7 millions d'élèves français·es pour « évaluer leurs acquis » en mathématiques et en français. Elles sont complétées par des évaluations internationales telles que PISA, PIRLS et ICILS.

Néanmoins, ces évaluations sont bien loin de prendre en compte la diversité des enfants, leurs différences de développement et leur rythme d'apprentissage. Elles constituent qui plus est un outil supplémentaire de maltraitance de nos élèves en situation de handicap puisque dans certains départements, des élèves sourds n'ont même pas eu de fichier d'évaluation adapté.

DEPUIS LEUR MISE EN PLACE, LA CGT ÉDUC'ACTION CRITIQUE CES ÉVALUATIONS ET DÉNONCE LES VISÉES AUTORITARISTES ET MANAGÉRIALES DU MINISTÈRE CACHÉES (OU NON) DERRIÈRE. (<https://www.cgteduc.fr/wp-content/uploads/2026/01/Evaluations-nationales.pdf>).

Uniformisation des pratiques, bachotage, pilotage par indicateurs chiffrés comme dans le privé, mise en avant de pratiques pédagogiques mesurables (fluence...), mise en concurrence des élèves et des écoles (et donc des enseignant·es) : ces évaluations sont au centre du « *New Public Management* » qui constitue aujourd'hui la ligne directrice des pratiques ministérielles.



Malheureusement, le contrôle des pratiques ne se fait plus uniquement à distance via des programmes prescriptifs et rétrogrades, des injonctions hiérarchiques relayées par les directions d'école ou encore de multiples réunions d'analyse de résultats. Désormais, et ce depuis quelques semestres maintenant, on assiste à un renforcement du contrôle pédagogique de la part de l'institution en direction des équipes. Et ce contrôle se fait à bas bruit, sans cadre réglementaire opposable. Ainsi, les équipes de circonscription se déplacent

directement dans les écoles pour contrôler les enseignant·es. Ces pratiques hiérarchiques portent dans certains départements un nom : **les résidences pédagogiques. Tour d'horizon de leur réalité et objectifs :**



Complètement **hors cadre réglementaire**, ces nouvelles organisations visent à rapprocher les équipes pédagogiques des équipes de circonscription, dans le cadre de la formation continue et du pilotage par les évaluations nationales



A partir des IPS (Indices de Position Sociale) des écoles, les IEN définissent un item issu des évaluations nationales et projettent un niveau à atteindre par les élèves. **Ils ou elles mettent alors en place toute une organisation pour vérifier que les enseignant·es font bien ce qu'attendent d'eux l'institution.**



ÉVALUATIONS NATIONALES, CONTRÔLE DES PRATIQUES PÉDAGOGIQUES...

REFUSONS LA COERCITION INSTITUTIONNELLE

Si les résultats sont trop bas (ou trop élevé), l'équipe de circo, parfois accompagnée de l'IEN, débarque dans l'école pour observer les pratiques de classe :

- Des visites de CPC accompagnées des directions d'école ont alors lieu dans toutes les classes (certain.es les refusent tout de même) pour observer des séances liées à cet item.
- Des conseils de maître.sses extraordinaires sont ensuite « imposés » aux équipes pour *mettre en avant les réussites et pointer les échecs*.
- L'année suivante, un catalogue de « bonnes pratiques », issu des retours de ces conseils extraordinaire et des visites de l'an passé, redescend de la circonscription aux équipes pédagogiques avec obligation de travailler la compétence observée en conseil de cycles.
- Bien sûr, les IEN exigent des remontées régulières de l'état d'avancement de la mise en place dans les classes aux directions d'école, exigeant notamment les comptes rendus des différents conseils portant sur ce sujet... et cela plusieurs années de suite !
- Dans le même temps, les animations pédagogiques imposées sont également en lien avec ce qui a été observé (en lien avec les plans Maths ou Français)

Tout cela, bien entendu, pour « aider » les enseignant-es à monter en compétences autour du thème choisi par la circo, au regard des résultats des évaluations nationales. Le décret de 2020 sur la responsabilité des équipes et de la direction quant à l'utilisation des 108h est totalement bafoué par ce type de pratiques ! Pour un gouvernement de « start-uppeur », il faut donc des indicateurs pour confirmer « l'utilité des réformes ». Et pour vérifier que ces indicateurs sont bien mis en place, **on envoie alors la hiérarchie intermédiaire contrôler le rôle et la bonne volonté des agent-es dans cette mise en œuvre. Le but étant de, progressivement, rendre « naturel » les pratiques conseillées/imposées par le ministère.** Petit à petit, on façonne de nouveaux et nouvelles entrant-es dans le métier ne connaissent plus que ces techniques et pratiques pédagogiques qu'ils-elles trouvent normales. Quant aux plus ancien·nes Inacceptable.

C'est bel et bien une nouvelle attaque contre la liberté pédagogique des équipes, une mainmise sur notre professionnalité, une volonté de nous transformer en simple exécutant-e de pédagogies officielles imposées... Un nouveau coup de hache dans nos conditions de travail et le sens de notre métier.

Avec la CGT Educ'action continuons de nous opposer à cette vision rétrograde et managériale de l'École et continuons d'exiger :



- ♦ la fin des évaluations nationales standardisées et imposées.
- ♦ Le retour d'une liberté pédagogique réelle, notamment dans le choix du parcours de formation continue par les enseignant-es
- ♦ La fin du tri social accentué par ces évaluations
- ♦ La suppression du Socle commun, qui garantit un minimum éducatif, contraire au maximum pour toutes et tous, garant de l'émancipation des élèves.

Nous continuerons également de soutenir les équipes qui refuseront de confronter leurs élèves à ces évaluations ou qui s'opposeront à la venue des circos dans leurs « résidences pédagogiques ».

